

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Hamid HAMLIL à Virginie REY, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 février	Le 18 février	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	44

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2021-02-19 Service Général-Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2021

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ..., jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ... »

2021-02-19 Service Général-Autorisation de dépenses à la section investissement avt vote du BP 2021

Pour soutenir l'économie de proximité, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes du Sud Territoire se sont associés pour créer le Fonds Régional des Territoires (FRT).

Il serait souhaitable que la Collectivité puisse s'acquitter des sommes allouées aux différentes entreprises déjà retenues au titre de l'axe 1 du FRT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'axe 2 du FRT, la CCST complète les aides accordées par la Région Bourgogne-Franche-Comté en participant financièrement au dispositif « fonds régional d'avances remboursables » à hauteur de 23 531 €. Cette somme est à verser à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Afin de procéder à l'acquisition de cellules dans le Parc de déridé - Maison médicale de Delle et conformément à la délibération 2020-05-25, la Communauté de communes doit s'acquitter d'un montant de 170 500.33 €.

Il conviendrait que les membres du conseil communautaire autorisent le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2021.

Chapitre	Article	Objet	Montant
27 – Autres immobilisations financières	27632 – Autres créances immobilisées pour la Région	Participation de la CCST au fonds régional d'avances remboursables	23 531 €
204 – Subventions d'équipement versées	20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	Versement des aides aux entreprises retenues au titre du FRT – axe 1	84 000 €
21- Immobilisations corporelles	2132- Immeubles de rapport	Acquisition cellules Parc de déridé Maison médicale de Delle	170 500.33 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

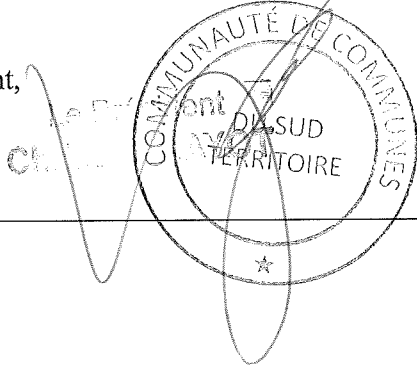
- de valider l'autorisation des dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif 2021,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 02/03/2021

Le Président,



Le Président
Christian L. NOT

